

58 - Motion sur la transparence financière et bancaire présentée par les groupes Europe Ecologie Les Verts et les Alternatifs

«**M. LE MAIRE** : J'ai reçu une motion sur la transparence financière du groupe Europe Ecologie Les Verts et Alternatifs que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt. Pourquoi ? Parce que la question posée, c'est-à-dire la transparence financière et l'existence de liens entre les paradis fiscaux et les institutions bancaires est importante pour ne pas dire capitale, elle est même au centre de beaucoup de débats politiques actuels. Par rapport à cela je n'ai rien à dire si ce n'est que je suis d'accord. Au-delà il est bien sûr question de l'existence d'un secteur bancaire et financier transparent qui soit en règle avec le droit commercial international et national et hermétique à la notion d'argent que l'on qualifie habituellement d'argent sale. Je l'ai lue avec intérêt et depuis que la crise financière a traversé notre pays, effectivement on ne peut a priori que soutenir une telle motion. Il n'est bien sûr pas question que Besançon travaille avec les établissements dont l'origine des fonds pourrait apparaître douteuse et je soutiens donc toute initiative pour davantage de transparence et de moralisation. C'est pour cela qu'avec mes collègues de l'AMGVF, collègues maires des grandes villes, nous soutenons fortement la création d'une agence de financement des collectivités territoriales destinée à assurer, d'une part le financement des prêts des collectivités, d'autre part de sécuriser l'origine de ces fonds. Alors bien sûr, me direz-vous, pourquoi moi je ne voterai pas ce texte alors que je suis d'accord avec un certain nombre de choses, même beaucoup de choses ? C'est essentiellement pour des raisons de réalisme et d'applicabilité d'une telle décision. J'ai demandé à mes services parallèlement de me donner des moyens d'appliquer et de vérifier la véracité de ces informations, c'est très compliqué et malgré toute notre bonne volonté à ce stade, cela paraît difficile. Donc même si c'est nécessaire, et je vous ferai des propositions après, il paraît difficile à appliquer tel que c'est présenté aujourd'hui. Donc j'ai demandé aux services d'étudier un texte qui techniquement et légalement serait abouti et qui serait surtout applicable, afin que je puisse le soumettre en tant que délibération à ce conseil municipal, parce que je pense qu'effectivement il faut un certain réalisme politique et cette motion, si nous la présentions comme vous l'avez présentée, elle aura un caractère inapplicable. En ce qui me concerne donc je ne la voterai pas. Je vais laisser Benoît la présenter parce qu'on aurait pu discuter du caractère de l'intérêt communal mais ce n'est pas là-dessus qu'il faut trop discuter puisque moi, sur le fond je suis d'accord. Donc vous avez bien compris ma position qui sera certainement celle du groupe socialiste qui consiste à dire qu'il faut être vigilant par rapport à cela, tel que cela nous est proposé, c'est une motion, ce sera un vœu mais qui n'a aucun caractère d'applicabilité. En revanche je propose que l'on élabore une délibération dans laquelle on inscrive des éléments réellement applicables. Voilà ce que je voulais dire en préalable et Zahira je te passe la parole bien volontiers.

Mme YASSIR COUVAL, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur : Suite à la crise bancaire et financière qui a débuté en 2007 et mis en évidence les dérives du système financier international, le G20 -dont la France- s'est engagé en 2009 dans la lutte contre les paradis fiscaux. Ces pays et territoires proposent des conditions fiscales anormalement avantageuses à des opérateurs bancaires et financiers peu scrupuleux.

40 à 50 % de l'ensemble des flux financiers mondiaux transitent par ces «paradis fiscaux», générant chaque année une perte de 125 milliards d'euros de recettes fiscales dans les pays en voie de développement, et de 10 à 20 milliards d'euros pour la France.

Sous la pression de certains membres du G20, dont la France, l'OCDE a publié le 2 avril 2009 une liste des paradis fiscaux selon leur degré de coopération dans la transmission d'informations fiscales.

- La liste noire regroupe ceux qui n'ont manifesté aucune volonté de se diriger vers davantage de transparence. Seuls le Costa Rica, les Philippines, l'Uruguay et la Malaisie y figuraient et en ont d'ailleurs tous été retirés cinq jours après sa publication.
- La liste grise (17 états en 2010) contient ceux qui ont simplement promis de se conformer aux règles de l'OCDE.

- La liste blanche regroupe les paradis fiscaux ayant «substantiellement appliqué» les standards de transparence de l'OCDE, c'est-à-dire ayant déjà signé des traités de coopération fiscale avec 12 Etats.

En France, la loi de finances rectificative du 30/12/2009 a introduit la notion d'Etats et territoires non coopératifs, une liste de ces pays étant désormais fixée annuellement par arrêté ministériel prévoyant un traitement fiscal dissuasif pour les personnes qui y sont établies. Malheureusement cette liste est très incomplète. D'autre part, les établissements financiers qui auraient directement ou indirectement des activités dans ces pays ne risquent aucune sanction.

Malgré ces inconvénients, la liste de l'OCDE permet aux collectivités territoriales d'exiger davantage de transparence et d'éthique de leurs partenaires bancaires et financiers, cela en cohérence avec la réglementation car les emprunts sont des contrats de droit privé qui ne relèvent pas du code des marchés publics.

C'est pourquoi à l'instar d'autres collectivités territoriales, la Ville de Besançon affirme sa volonté de participer à l'instauration de règles de transparence et d'éthique dans ses relations futures avec ses partenaires bancaires et financiers.

Pour cela la Ville de Besançon :

- s'engage à tenir compte du degré de transparence fiscale des établissements financiers parmi les critères de choix des co-contractants. A cet effet, la Ville de Besançon demandera à ces établissements de déclarer leurs filiales éventuelles implantées dans les territoires non-coopératifs définis par la loi de finances en vigueur.

Conscients de la difficulté d'obtenir des offres de crédits actuellement, cette disposition ne s'appliquera que lorsqu'au moins deux établissements financiers répondront à notre demande de prêt.

- demandera aux organismes dépendants de la Ville et aux Sociétés d'Economie Mixte dans lesquelles elle est représentée d'agir de la même façon.

- fera valider par le Conseil Municipal le choix des organismes bancaires auprès desquels la Ville contractera des emprunts supérieurs ou égaux à 1 million d'euros.

- soutient le projet de création d'une agence nationale de financement des investissements locaux qui accordera des prêts aux collectivités et viendra ainsi compléter le financement bancaire. Cette agence se dotera de règles en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ce projet est porté par trois grandes associations d'élus locaux, l'AMF, l'AMGVF et l'ACUF et pourrait se concrétiser en 2012.

- s'engage à être une des villes-pilotes de ce projet.

- demande que, afin de faciliter la mise en place des objectifs ci-dessus, un outil de contrôle international sur les liens entre établissements bancaires et paradis fiscaux soit élaboré lors du G20 du 3 et 4 novembre 2011 et reconnu par la réglementation communautaire.

M. LE MAIRE : Globalement sur le fond il n'y a pas d'opposition de principe par rapport à ce que tu dis, simplement vous l'avez dit, j'ai moi-même donné mon accord pour participer au niveau de l'Association des Maires des Grandes Villes de France à des réflexions qui vont dans ce sens-là. Simplement ce n'est pas opérationnel en l'état. Il faut prendre des délibérations au niveau de notre Conseil Municipal, quand on parle des actions d'autres collectivités, c'est ce qu'a fait la Région de Franche-Comté qui s'est appuyée sur le Code Général des Collectivités Territoriales et ce qui permet d'appliquer un certain nombre de choses. Donc je veux aller plus loin que ce que vous dites puisque là vous proposez une motion, on va l'envoyer à M. le Préfet qui peut-être -ce n'est pas sûr d'ailleurs- va la rejeter au niveau du contrôle de légalité car ce n'est pas d'intérêt communal, on va l'envoyer au Ministère qui n'en aura rien à faire, il n'y aura donc aucun effet. Je propose que nos services travaillent là-dessus, se rapprochent de ce qui s'est fait ou de ce qui est en train de se faire dans d'autres villes pour que nous ayons des moyens précis, pragmatiques et efficaces faute de quoi ça reste un vœu de bonnes intentions.

Pour moi il existe deux solutions, ou on propose en décembre une délibération au Conseil Municipal et à ce moment-là on peut retirer cette motion-là, ou vous décidez de la maintenir, à ce moment-là je voterai contre parce que je pense que c'est une motion -je ne voudrais offenser personne, on est presque entre nous, pas tout à fait- peut-être pour se faire plaisir. Ce que je souhaite c'est quelque chose qui soit efficace parce que j'ai la même volonté que vous de faire en sorte que l'on n'emprunte pas de l'argent sale. Je rappelle d'ailleurs que d'autres collectivités qui ont pris de pareilles mesures, pour l'instant n'ont encore pas pu les mettre en pratique. Voilà, c'est uniquement là-dessus qu'il y a je dirai à la limite une divergence. Je n'ai pas fait directement cette proposition car vous m'auriez accusé de vous empêcher de présenter votre motion». Le caractère local se discute mais c'est le Préfet qui jugera. Moi je propose quelque chose de beaucoup plus opérationnel qui ressemblerait à ce que font ou ce que vont faire un certain nombre de villes pour qu'on ne soit pas là dans l'incantation mais dans le réalisme.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne comprends pas bien en quoi elle ne serait pas applicable et en quoi quelque chose qui irait plus loin serait plus applicable.

M. LE MAIRE : Parce qu'il se référerait, mon cher Benoît, à des textes, au Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Benoît CYPRIANI : Rien n'interdit, puisque ce sont des contrats de droit privé, de mettre les conditions que l'on souhaite lorsqu'on emprunte auprès d'une banque.

M. LE MAIRE : On n'a pas les moyens de vérifier.

M. Benoît CYPRIANI : Nous n'avons pas les moyens de vérifier ce que la banque s'engage à nous dire, si elle nous affirme qu'elle n'a pas de lien avec des pays non coopératifs. N'empêche qu'elle s'engage en l'affirmant. De toute façon une délibération ne nous donnera pas plus de moyens pour vérifier, donc je ne comprends pas bien la logique. Je suis tout à fait d'accord pour qu'on envisage une délibération pour le mois de décembre, surtout si elle va plus loin mais je ne vois pas en quoi cela empêche de voter cette motion, on pourrait même y ajouter : la Ville de Besançon s'engage à faire une délibération d'ici le mois de décembre.

M. LE MAIRE : Mon cher Benoît parce qu'elle ne sert à rien et je pense qu'il faut qu'on arrête de faire des délibérations qui ne servent à rien.

M. Benoît CYPRIANI : Non, elle ne sert pas à rien. Cela montre que la Ville se préoccupe du problème. Les outils réglementaires pour le moment sont relativement limités mais ils existent. On a le droit de faire cette demande, les banques doivent nous donner un certificat et on peut l'exiger. Vous disiez, Monsieur le Maire, qu'aucune collectivité ne l'appliquait, c'est faux. En région Ile de France, ils demandent systématiquement ce type de certificat et les banques le fournissent. Alors, que la région Ile de France, n'ait pas le moyen de le vérifier c'est une chose, mais ce n'est pas illégal de le demander et les banques y répondent. Donc moi je veux bien que vous refusiez de voter cette motion, bien sûr c'est votre droit mais de là à dire qu'elle n'est pas applicable c'est inexact.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas mon avis. Elle sera inefficace surtout. J'ai fait une proposition, que vous la retiriez et qu'on fasse quelque chose au mois de décembre. Si vous ne voulez pas le faire, on votera. Je pense que les motions doivent d'abord avoir un caractère d'intérêt local, ça on peut le considérer même si c'est très très limite et je suis un homme pragmatique. Mais déposer une motion pour se faire plaisir, pour pouvoir passer des communiqués de presse là-dessus, cela ne m'intéresse pas.

Mme Annie MENETRIER : Par rapport à cette motion, je voudrais dire que sur le fond, comme cela a été dit, comme M. le Maire l'a dit aussi, nous sommes bien évidemment pour la transparence la plus totale au niveau fiscal et sur les établissements financiers et contre les paradis fiscaux et notamment dans le contexte actuel avec tout ce que l'on voit autour du système bancaire, etc. Donc les élus communistes bien évidemment, si la motion est présentée, voteront pour. En même temps, sur la forme, l'efficacité de la méthode nous semble à revoir parce qu'il aurait fallu quand même que tous les élus la votent, compte tenu de la situation. Donc nous avons des questionnements sur la méthode et ça s'adresse bien évidemment à nos amis Verts et Alternatifs.

M. Frank MONNEUR : Sans allonger les débats, effectivement c'est un thème qui nous est cher à tous, hommes et femmes de gauche depuis un certain temps, d'autant plus que vous l'imaginez bien il y a des personnes qui nous sont chères et proches qui défendent ces thèmes ardemment. Mais il est quand même de notre responsabilité de reconnaître aussi qu'en l'état ce n'est pas applicable à l'échelle de notre ville tel que c'est présenté aujourd'hui. Il est évident que le combat que l'on doit mener par rapport à cette transparence financière et à cet argent que l'on qualifie de sale ne peut se mener qu'à l'échelle nationale au minimum et dans le cadre européen cela me paraît indispensable. Je terminerai en disant qu'il s'agit de notre crédibilité d'élus locaux qui est en jeu. Si nous donnons des coups d'épée dans l'eau ça ne rend pas service à notre action politique et publique. Il est évident que nous allons dans le sens de la démarche proposée par le Maire et si la motion était maintenue, évidemment le groupe socialiste et républicain voterait contre.

Mme Martine JEANNIN : Je remercie les personnes qui ont eu au moins l'idée de nous présenter une motion parce qu'effectivement on parle actuellement de tout ce qui se passe avec les banques, les paradis fiscaux, je les remercie d'avoir au moins eu l'audace de nous faire ce rapport. Moi je ne vois pas ce qui gêne, je ne comprends pas ce qui peut nous nuire. On n'est pas dans la réglementation, qu'est-ce qui gêne là ?

M. LE MAIRE : Il n'y a rien qui gêne, je dis simplement comme Frank MONNEUR que c'est un peu un coup d'épée dans l'eau et je crois que c'est un problème de crédibilité politique ; il faut qu'on fasse des choses qui soient crédibles. Et là ce n'est pas sur le fond de ce qui est dit dans la motion, je suis d'accord, c'est sur le caractère inefficace. Moi je propose aux groupes Europe Ecologie Les Verts et Alternatifs de retirer cette motion et de faire en sorte qu'au conseil de décembre on puisse proposer un texte avec des références précises en référence au Code Général des Collectivités Territoriales, CGCT et que nous soyons efficaces parce que sur le fond je suis comme Martine JEANNIN, comme Benoît. Je pense que c'est vraiment au centre des débats politiques actuellement, on est d'accord avec ça. Je le dis, tu n'es pas d'accord avec moi, moi je propose quelque chose de plus efficace avec un objectif, au mois de décembre. Après, si vous voulez maintenir votre motion vous la maintenez, moi je me suis largement exprimé pour dire que c'était un problème de méthode. Je crois qu'on se décrédibilise si à chaque conseil municipal on présente des motions dont on sait que cela ne changera strictement rien. Je pense que l'intérêt, puisque nous en avons déjà discuté avant les vacances, c'est de dire qu'il y a un vrai problème à ce niveau-là, effectivement. Vous devriez être satisfait, je propose quelque chose de concret qui va même plus loin, si vous ne voulez pas, vous ne voulez pas !

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : Quand j'ai lu la motion, au départ j'étais d'accord, à la première lecture parce que je suis aussi sensible à la transparence financière...

M. LE MAIRE : On y est tous sensible.

Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN : ...et bancaire et à la deuxième lecture, en regardant les objectifs j'ai trouvé que c'était quand même flou, en particulier la phrase «conscient de la difficulté d'obtenir des offres de crédit actuellement, cette disposition ne s'appliquera pas», donc j'ai trouvé que c'était trop flou et qu'il valait mieux que je m'abstienne, donc je m'abstiendrai.

M. Eric ALAUZET : Ce n'est quand même pas rien ce qui est proposé, c'est une déclaration sur l'honneur qu'on demande aux établissements bancaires. Ce n'est pas rien une déclaration sur l'honneur, c'est engager sa parole, c'est engager sa crédibilité donc ce n'est pas inapplicable non plus, je ne vois pas ce qui empêche de demander une déclaration sur l'honneur et ce n'est pas inefficace ou alors il fallait dire que quand la Ville de Besançon il y a trente ans a lancé le MSG (Minimum Social Garanti) c'était une goutte d'eau et que vraiment ce n'était pas efficace. Quand on a commencé les politiques énergétiques c'était à toute petite échelle, ça ne valait pas le coup et ce n'était pas efficace mais à chaque fois on est monté d'une marche. Donc on propose une marche, on peut aller ensemble sur une deuxième marche plus importante que le Maire proposerait, je suis tout à fait d'accord et je regrette, comme Annie, qu'on ne la porte pas ensemble. Voilà, j'aurais aimé qu'on la porte ensemble, montons ces marches au fur et à mesure qu'elles se présentent, les petits ruisseaux font les grandes rivières, saisissons les occasions telles qu'elles se présentent, sinon on rejette toujours à plus loin, à plus tard, à plus haut et si on ne saisit

pas l'occasion, les initiatives. Si on coupe les ailes à chaque fois que des initiatives émergent, les gens vont se décourager, ils rentreront chez eux et laisseront tomber.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas te laisser dire ça.

M. Eric ALAUZET : Je le dis quand même.

M. LE MAIRE : Je dis que tu as tort, depuis que nous travaillons ensemble depuis 10 ans on n'a jamais empêché quiconque de présenter une motion. Sur ce sujet qui est un sujet d'ampleur nationale, je demande qu'on aille plus loin, c'est tout. Alors c'est un peu simple de dire que chaque fois qu'on fait quelque chose on ne peut pas aller plus loin, non, ce n'est pas ça.

M. Eric ALAUZET : Je n'ai pas dit ça.

M. LE MAIRE : J'ai cru comprendre ça.

M. Eric ALAUZET : Sur ce point-là, précisément, je n'ai pas dit ça, je n'ai pas dit chaque fois.

M. LE MAIRE : En plus, si je regardais le règlement intérieur que j'ai là d'ailleurs, c'est très limite vis-à-vis du règlement intérieur, très très limite. Mais enfin on ne va pas polémiquer là-dessus. Je propose une mesure qui pourrait aller dans le sens de tout le monde, je m'engage à ce que les services nous mettent en place une proposition appuyée sur les textes du Code Général des Collectivités Territoriales que je proposerai au Conseil Municipal de décembre, qui règlera les choses. Autrement c'est une déclaration d'intention et je pense que cette proposition-là permettra de rassembler tout le monde et d'aller plus loin. Après, vous pouvez ne pas être d'accord.

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Pour ma part je suis satisfaite de la proposition que vous faites de proposer un rapport au mois de décembre qui sera conforme à la réglementation actuelle mais le propre d'une motion et souvent de l'action politique c'est d'aller au-delà de l'existant, de proposer des solutions et des actions qui vont bien plus loin que l'existant. Souvent on sait que les précurseurs sont quelquefois un peu en marge de la légalité et que finalement ils auront raison. Donc je pense que les deux sont compatibles, c'est-à-dire le vote de cette motion ce soir qui va au-delà de l'existant et le vote d'un rapport qui sera dans l'existant.

M. Nicolas GUILLEMET : Je suis totalement d'accord avec ce qui vient d'être dit, ce n'est pas antinomique, on peut très bien voter la motion ce soir et faire un deuxième pas au mois de décembre sur une délibération plus concrète. Aujourd'hui par contre, 16 conseils régionaux ont déjà voté des motions similaires qui ont passé le contrôle de légalité, donc ça ne pose pas de problèmes juridiques de voter cette motion, premièrement. Et deuxièmement il y a aussi une urgence c'est que le G20 aura lieu début novembre, les 6 et 7 novembre, où les Etats vont parler justement du système bancaire et des paradis fiscaux et il est important que l'ensemble des collectivités territoriales de France, d'Europe et du monde donnent un signal fort aux banques et au système bancaire pour dire que ces gros investisseurs qui utilisent quand même massivement de l'emprunt, souhaitent que le système bancaire soit assaini.

M. LE MAIRE : Je voudrais préciser quelque chose, les collectivités n'ont pas voté des motions, elles ont pris des délibérations. J'ai ici celle de la Région de Franche-Comté, ce n'est pas une motion, c'est une délibération -la ville de Paris fait ce qu'elle veut, moi je te dis qu'on fait aussi ce qu'on veut- la délibération prise par Marie-Guite DUFAY, le Conseil Régional décide d'instaurer des règles de transparence -on fera ça, c'est ce que je suis en train de vous dire- vous voulez à tout prix voter cette motion, nous ne la voterons pas, je proposerai au Conseil Municipal une règle qui sera une vraie règle. Quant à l'argument qui tend à dire qu'il faut qu'on le fasse maintenant parce qu'il y a le G20. Imaginer que c'est la motion de Besançon qui va faire changer l'avis des grands de ce monde au G20 c'est quand même un petit peu ambitieux.

M. Jean-Sébastien LEUBA : Je ne prendrai pas part au vote mais je voudrais revenir quand même sur les arguments donnés par le Maire. On parle d'arguments techniques qui sont donnés par les services donc à un moment donné on peut faire confiance aux services de la Ville. On dit qu'on souhaite que cette motion, cette délibération soit efficiente plus qu'efficace donc on propose quand même d'aller plus loin par rapport à cette motion. Alors je ne sais pas ce que fera le G20, moi je reste au niveau de Besançon je suis Conseiller Municipal de Besançon, ici on est dans un groupe majoritaire qui a une existence propre, je pense que c'est important qu'on travaille tous ensemble et qu'on propose ensemble après des groupes de travail et je ne vois pas ce qui peut choquer, cette proposition avait été émise à un moment donné et n'a pas été mise en place, donc il serait quand même bien que tous ensemble on se retrouve sur une démarche de rassemblement plutôt que sur une démarche de démarcation.

M. LE MAIRE : Je suis totalement d'accord avec toi Jean-Sébastien. Chacun fait comme il veut, moi je fais une proposition de consensus et je partage ce que dit Jean-Sébastien. Après vous faites comme vous voulez, on ne va pas «passer la nuit» là-dessus. Je pense qu'il faut privilégier l'efficacité, je propose une délibération, je me suis renseigné, je n'ai pas consulté beaucoup de collectivités, elles n'ont pas proposé des motions, elles ont rédigé des délibérations. Je propose donc que nous regardions ce qui s'est fait, peut-être aurions-nous pu aller plus vite, peut-être, pour les raisons que tu connais on ne l'a pas fait, voilà.

Mme Catherine GELIN : Je pense que des réflexions comme celles-ci méritent d'être travaillées et approfondies, donc je suis pour cette motion. Je ne connais pas suffisamment les subtilités de la conduite d'un conseil municipal mais je pense que c'est quand même un premier pas vers une action et qu'on ne peut que l'apprécier. Je ne sais pas de quelle façon cette motion, qu'on soit pour ou contre, sera incluse dans le rapport du conseil municipal.

M. LE MAIRE : Elle sera dedans, bien sûr.

Mme Catherine GELIN : Lorsqu'il y a des idées ou des débats, je trouve que c'est important de pouvoir les lancer, on a besoin de réflexion.

M. Emmanuel DUMONT : Sur le fond, c'est clair que la démondialisation des échanges financiers j'y suis attaché. Il y a un Député voisin, Frank tout à l'heure y faisait allusion, qui travaille sur ce sujet depuis 15 ans, 15 ans ce n'est pas hier. Donc l'urgence à voir arriver cette motion avec ce petit côté pénible à force de tribune perpétuelle du Conseil Municipal sur des vœux pieux, on l'a dit, ça manque d'efficacité, je m'interroge. Qui sont les précurseurs ? Ce sont ceux comme toi qui ont signé la taxe Tobin il y a 15 ans, ceux qui parlaient des paradis fiscaux ou ceux qui nous proposent, en plein milieu des primaires, une motion de circonstance ? On a d'un côté le pragmatisme et je me réjouis de te voir nous proposer prochainement une délibération concrète pour avancer sur ces thèmes qui sont essentiels et de l'autre côté un effet de tribune lassant à force, je le dis aux Verts, on est entre nous...

M. LE MAIRE : On n'est pas tout à fait entre nous quand même !

M. Emmanuel DUMONT : Pas tout à fait mais je le dis, j'en ai marre, ça me fatigue parfois que vous preniez en otage le Conseil Municipal avec des vœux pieux.

M. LE MAIRE : Simplement je tiens à préciser, parce qu'Emmanuel DUMONT a raison, j'ai connu Arnaud MONTEBOURG en 1998 et j'ai signé avec lui une proposition de loi en 1998 pour qu'on puisse appliquer la taxe Tobin. Nous étions les premiers, je devais être le 4^{ème} ou le 5^{ème} signataire derrière Arnaud MONTEBOURG et à l'époque entre autres ce sont les mouvements d'extrême gauche bien connus qui au Parlement Européen ont refusé de la voter. Il faut ramener les choses à leur juste valeur, ce n'est pas le PC, ce n'est pas le PS..., je ne vous considère pas comme étant un mouvement d'extrême gauche, et pas les Verts non plus.

Mme Nicole WEINMAN : Très très rapidement, en forme de boutade, je suis comme Jean-Sébastien, je suis quelqu'un d' élu primaire, proche du quotidien et je m'intéresse plutôt au quotidien des gens. J'aime bien quand on décide... je reproche souvent au législateur de faire des lois et d'oublier quelquefois d'en défaire certaines mais quand on s'applique et qu'on essaie d'appliquer aux autres ces lois, je vais vous poser une question, je vous demande de m'assurer sur l'honneur que chaque fois que vous rentrez dans une banque, votre choix de banque a été dicté par les mêmes raisons. Est-ce chez vous une démarche naturelle que de n'entrer que dans une banque qui se refuse à tout placement toxique ou paradis fiscaux ?

M. LE MAIRE : Le débat pour moi est clos. Je demande au Président du Groupe Vert : vous maintenez votre motion ?

M. Benoît CYPRIANI : Oui».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- 16 voix pour : Groupe EELV, Groupe Alternatifs, Groupe PC, Groupe Centre Droit,
- 2 abstentions du Groupe MODEM,
- 29 contre des Groupes PS et Républicains et Société Civile,

a rejeté cette motion.

M. LEUBA n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 octobre 2011.